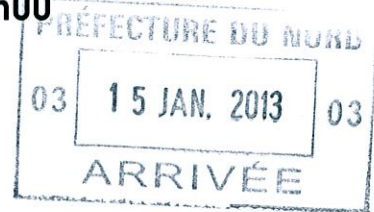


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS
« SMIRT »

COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2012

Séance de 10h30 à 12h00



Président : Monsieur Daniel PERCHERON

Secrétaire de séance : Madame Marie-Sophie LESNE

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Pierre de SAINTIGNON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Laurent MATEJKO, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Michel VANCAILLE, M. François VERDONCK, M. Daniel JANSSENS, M. Jean -Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Eugène BINAISSE, M. Francis DECOURRIERE, M. Eric RENAUD, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean -François MALBRANCQ, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Jean HAJA, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Claude DEBUS, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. Eric QUIQUET, M. Christian DECOCQ, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Michel LO GIACO M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX

M. Jean-Jacques COTTEL à M. Michel VANCAILLE

M. Bertrand RINGOT à M. Daniel PERCHERON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, présidée par le Président du SMIRT, Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT, demande à Monsieur Alain WACHEUX de traiter le point relatif à la signature des Marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du SMIRT qui s'est réunie le matin même avant Le Comité Syndical.

Monsieur Alain WACHEUX rappelle que lors du Comité Syndical du SMIRT du 18 Novembre 2011, Monsieur le Président du SMIRT a été autorisé, par délibérations n°s 2011-16, 2011-17, 2011-18, à engager les procédures de mise en concurrence des marchés d'assistance au pilotage opérationnel de l'intermodalité billettique et de l'information voyageurs, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et expertise dans le domaine tarifaire, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le conseil et la conception des actions de communication du SMIRT.

Monsieur Alain WACHEUX remarque que le Président a été autorisé à les signer mais sur la base de coûts prévisionnels qui ont été affinés par la suite au moment du lancement effectif des marchés.

C'est pourquoi, explique-t-il, pour permettre la signature par Monsieur Daniel PERCHERON des marchés qui ont été attribués par la Commission d'Appels d'Offres du SMIRT, le 23 Novembre 2012, avant le Comité Syndical, une nouvelle délibération autorisant le Président du SMIRT à signer les marchés concernés est nécessaire.

Les délégués, à l'unanimité, votent favorablement pour l'autorisation du Président à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du SMIRT ce 23 Novembre 2012 matin.

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2012
DE 10H30 à 12 heures**

DELIBERATION N° 2012-10



Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le vote favorable unanime des délégués lors du Comité Syndical du SMIRT du 18 Novembre 2011 autorisant Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Syndicat, à engager les procédures de mise en concurrence des marchés d'assistance au pilotage opérationnel de l'intermodalité billettique et de l'information voyageurs, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et expertise dans le domaine tarifaire, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le conseil et la conception des actions de communication du SMIRT,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2012,

Vu les décisions de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 23 Novembre 2012 sur les candidatures et l'attribution des marchés précités,

Décide

D'autoriser Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT, à signer les marchés correspondant aux consultations n°s 2012-047 et 2012-053-2 qui concernent pour le premier, comprenant deux lots, lot n°1 assistance au pilotage opérationnel de l'intermodalité billettique et de l'information voyageurs, lot n°2 assistance à maîtrise d'ouvrage et expertise dans le domaine tarifaire et, pour le second, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le conseil et la conception des actions de communication du SMIRT, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution et à son paiement.

Le marché portant sur une assistance au pilotage opérationnel de l'intermodalité billettique et de l'information voyageurs (lot 1), une assistance à maîtrise d'ouvrage et expertise dans le domaine tarifaire (lot n°2) présente les caractéristiques suivantes : il s'agit d'un marché à bon de commande d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, sans montants minimum ou maximum.

Le marché ayant trait à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le conseil et la conception des actions de communication du SMIRT présente les caractéristiques suivantes : il s'agit d'un marché à bon de commande d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, sans montants minimum ou maximum.

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON